

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS103/12/Add.6
WT/DS113/12/Add.6
22 janvier 2001
(01-0347)

Original: anglais

CANADA – MESURES VISANT L'IMPORTATION DE LAIT ET L'EXPORTATION DE PRODUITS LAITIERS

Rapport de situation du Canada

Addendum

La communication ci-après, datée du 19 janvier 2001, adressée par la Mission permanente du Canada au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Le Canada a l'honneur de présenter son rapport final de situation concernant ce différend.

Les 7 et 8 décembre 2000, le Canada a tenu une nouvelle série de consultations avec les États-Unis et la Nouvelle-Zélande, conformément aux clauses de l'accord sur la mise en œuvre conclu entre les parties au titre de l'article 21:3 b) du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Lors de ces consultations, les parties sont mutuellement convenues de prolonger le délai raisonnable pour la mise en œuvre jusqu'au 31 janvier 2001. Une copie de la lettre informant le Président de l'Organe de règlement des différends (ORD) de cette modification apportée à l'accord conclu entre les parties a été distribuée à tous les Membres sous la cote WT/DS103/13, WT/DS113/13, le 13 décembre 2000.

Le Canada continue de mettre en œuvre les recommandations et décisions de l'ORD conformément aux clauses de l'accord sur la mise en œuvre modifié et de manière pleinement transparente.

Le Canada a le plaisir d'affirmer qu'il se sera pleinement conformé aux décisions et recommandations de l'ORD d'ici à l'expiration du délai pour leur mise en œuvre, le 31 janvier 2001.
